



## Petite histoire d'une gestion des ressources humaines lamentable

Le Centre de détention de Bédenac (Charente-Maritime) a été le théâtre ce mois-ci de la violence ordinaire que notre administration réserve à ses contractuels.

Ainsi, la psychologue chargée du parcours d'exécution de peine (psychologue PEP pour les initiés) a fait les frais d'une gestion managériale que l'on peut qualifier de honteuse: récapitulons.

Recrutée par voie de contrat en juillet 2016, pour une durée d'un an, reconductible pour deux ans, puis trois (passons sur la précarité des contrats des psychologues PEP au passage...), la psychologue PEP du Centre de détention a appris le 17 mai que son contrat ne serait pas reconduit.

**Mais comment l'a-t-elle appris ??** Par la publication de l'ouverture de son poste sur le site de Pôle Emploi !! Alors que son contrat arrivait à échéance le 30 juin, la Direction de l'établissement n'a pas jugé pertinent (déontologique ?) de prévoir un entretien préalable pour lui faire part de ses remarques, avant de les transmettre à la DISP qui décidera de ne pas la reconduire.

La DISP a acté le non renouvellement de son contrat à la Direction de l'établissement le 12 mai.

Cela implique donc que la Direction avait parfaitement connaissance de la situation depuis une semaine, et n'a pas jugé bon d'en avertir la personne concernée ?? Et de laisser la DISP publier l'ouverture de poste sans même daigner lui faire part des raisons pour lesquelles elle n'avait pas souhaité le renouvellement du contrat ??

Pour rajouter du pathos à la situation, précisons que la psychologue a appris la publication par le biais d'un autre agent, qui l'a félicitée, pensant qu'elle était à l'initiative de cet arrêt.

Les nouvelles circulant très vite dans un établissement pénitentiaire, la Directrice a fini par indiquer à la psychologue le surlendemain qu'il « fallait qu'elles se voient pour parler de son contrat ». Un rendez-vous avait été fixé le lundi, mais la Directrice en avait décidé autrement (pour soulager sa conscience afin de passer un meilleur week-end ?) : elle a donc annoncé à notre collègue, **dans le couloir, le vendredi à 17h30**, que la discussion aurait lieu maintenant, dans son bureau...

Comment peut-on raisonnablement prétendre lutter contre les risques psycho-sociaux au sein de son établissement lorsque l'on interpelle un agent dans un **COULOIR**, pour lui expliquer le non-renouvellement de son contrat ? **Un vendredi soir ??**

Tous les personnels de l'établissement sont **choqués** par cette attitude, dans le mépris total de toute considération de la personne humaine et du respect des règles de déontologie.

Nous n'évoquons pas ici les arguments invoqués à l'appui de cette absence de renouvellement, même s'ils s'avèrent aussi choquants que la forme utilisée.

Comment peut-on cautionner une telle violence institutionnelle, sans avoir en tête que des situations personnelles sont en jeu ??

Nous avons **honte** pour l'Administration pénitentiaire, **honte** pour la Direction du Centre de détention de Bédenac et **honte** pour la DISP de Bordeaux, qui n'auront pas eu la moindre considération pour cette jeune professionnelle qui aura ainsi connu sa première expérience de notre administration.

Nous espérons que cette petite histoire abjecte de la violence ordinaire pourra trouver écho et servir à d'autres, puisque le sort de notre psychologue a déjà été décidé...

Bédenac, le 1<sup>er</sup> juin 2017

L'intersyndicale CGT insertion probation SPIP 17 - UFAP

pour la CGT insertion probation  
SPIP 17



pour le bureau local UFAP

